

DRÔME - LA RÉFORME FISCALE PRÉVUE AU 1ER JANVIER 2019 IMPACTERA LES CONTRATS SAISONNIERS

La FDSEA en guerre contre la fin des allègements de charges



Le "patron" de la FDSEA Drôme Grégory Chardon.

Partager cette info ▶

Partager 0

Tweeter

G+

Les arboriculteurs, les viticulteurs, les maraîchers mais aussi les semenciers pourraient être les premiers touchés. Bref, tous ceux qui recourent massivement aux travailleurs saisonniers et demandeurs d'emploi. Car la loi de finances qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019 envisage tout bonnement de supprimer les allègements de charges, jusqu'alors octroyés pour les travailleurs saisonniers et demandeurs d'emploi. Institués en 2013, réévalués en 2009, ces allègements ont progressivement atteint un taux de 7 %. Cette fin des allègements se combinera à la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui permettait aux petites entreprises de ne pas payer l'impôt sur les sociétés. « Les deux combinés vont entraîner une hausse de 1,30 € de l'heure payée, pour un salarié rémunéré au SMIC, soit environ 200 € par mois. Alors que le coût de la main-d'œuvre est déjà en France de 12 € de l'heure contre 6 à 8 en Espagne, la distorsion sera encore plus grande », tempête Grégory Chardon, le secrétaire départemental de la FDSEA Drôme. Et de rappeler qu'un hectare de vergers nécessite environ 1 000 heures de travail... Les arboriculteurs ont été ainsi les premiers à se mobiliser contre la mesure, toujours discutée à l'Élysée.

Dans la future loi de finances, le CICE sera converti en nouvelle réduction de charges et par exemple, pour les plus bas salaires, une baisse de la cotisation maladie de 13 à 7 %, et un renforcement de la réduction générale. Ce n'est qu'en 14 juillet dernier, que les agriculteurs ont appris, qu'en échange, disparaissait leur exonération "TO-DE" (travailleurs occasionnels, demandeurs d'emploi).

Bref, ils se sentent floués et entendent le faire savoir. « Si les négociations actuellement en cours n'évoluent pas dans le bon sens, nous pourrions envisager des actions », prévient Grégory Chardon qui, dans un premier temps, va alerter les parlementaires.

Publié le 27/07/2018